



Les conditions de vie des personnes âgées La ministre Marguerite Blais se fait complice des aînés!

L'an dernier, le Québec a dépassé le cap du million de personnes âgées de 65 ans et plus. La présente transformation démographique de la province est un nouveau défi collectif qui entraîne inévitablement des changements importants au sein d'un bon nombre de secteurs d'activités. Dans l'optique de répondre plus adéquatement aux besoins de la population vieillissante et de démystifier leur réalité, le gouvernement québécois, par le biais de la ministre responsable des Aînés Marguerite Blais, met sur pied une grande consultation publique portant sur les conditions de ces personnes si précieuses à notre société.

La réalité des personnes âgées est un enjeu majeur pour le cabinet du ministre Charest. C'est donc pourquoi il a donné le mandat, au printemps dernier, à la ministre responsable du dossier des aînés de

mener une consultation publique sur le sujet afin d'identifier les besoins des dix-sept régions du Québec. Se tenant au cours des mois de septembre et octobre prochain, la consultation permettra à la population de s'exprimer sur les conditions de vie des aînés au sein des familles, de



PLQ.org

Complice des aînés québécois, la ministre Marguerite Blais encourage la population à prendre part à la prochaine consultation publique sur les conditions de vie des personnes âgées.

la société et des différents milieux de vie. La ministre se promet d'écouter avec attention les aînés, leur famille et les personnes qui les soutiennent et les accompagnent.

Permettant de joindre ainsi directement les personnes concernées ainsi que leurs proches l'exercice sera chapeauté par la ministre qui sera accompagnée de deux experts. Madame Sheila Goldbloom, de l'Université McGill et M. Réjean Hébert de l'Université de Sherbrooke seront coprésidents de la consultation. «Ma mission est de créer les conditions favorisant l'engagement et la valorisation des personnes aînées et de proté-

ger celles qui sont en perte d'autonomie», a mentionné Marguerite Blais par voie de communiqué lors de l'annonce de la consultation.

C'est en reconnaissant l'apport incontestable des aînés qu'ils se sentiront membre à part entière de la société.

L'important sera la mise en place de conditions idéales afin de permettre aux aînés de rester actifs au sein de la collectivité, et d'accompagner, soignés et protégés ceux qui sont davantage vulnérables. Un rapport complet de la consultation devrait être déposé en janvier 2008. Toute la population du Québec dispose donc d'une belle occasion de s'exprimer librement sur un enjeu primordial de la société québécoise et n'hésitez pas à consulter régulièrement le site Internet de la consultation afin d'être informé des derniers développements. Une trousse d'information est présentement disponible sur le Web et on y retrouve également toutes les informations quant au dépôt d'un mémoire sur le sujet.

Rédaction : Valérie Lupien

La publication de cette page est rendue possible grâce à la participation financière du Secrétariat aux aînés du Québec.

Famille, Aînés
et Condition féminine

Québec

Conseils d'experts

GUYLAINE RICARD Denturologiste



LES PROTHÈSES DENTAIRES IMMÉDIATES (2e partie)
Suite de la chronique sur les prothèses dentaires immédiates.

Bonjour!
Les prothèses dentaires immédiates sont mises en bouche tout de suite après l'extraction des dents naturelles.

APRÈS LA MISE EN BOUCHE

Après les extractions des dents, le patient ne doit pas enlever lui-même sa prothèse immédiate durant les deux premiers jours pour permettre aux caillots sanguins de se former adéquatement. Ceci afin d'arrêter le saignement des gencives le plus vite possible.

Quarante-huit heures après la mise en bouche de la prothèse immédiate, votre denturologiste doit être la première personne à retirer la prothèse de votre bouche pour vérifier si des ajustements sont nécessaires.

GUÉRISON DES GENCVES

Environ un mois plus tard, la gencive a diminué considérablement. Il faut donc que votre denturologiste procède à un remplissage de votre prothèse devenue trop grande.

Votre gencive continuera sa guérison sur plusieurs mois. On compte environ trois mois pour la guérison superficielle de la gencive et de 12 à 18 mois pour la guérison des trous laissés dans l'os par les racines des dents enlevées.

En général, on procède à trois regarnissages temporaires dans la première année et ensuite, nous terminons par le regarnissage fini c'est-à-dire, on reprend une empreinte dans votre prothèse déjà existante pour pouvoir couler de la pierre à l'intérieur, ainsi obtenir une empreinte précise et complète de votre gencive guérie. Tout ceci pour la recuire avec l'ajout d'acrylique nécessaire compensant votre perte de gencive.

Les regarnissages sont important car une prothèse portée trop grande peut, avec le temps, causer des torts considérables à vos tissus buccaux.

Bon mois

CONSULTATION GRATUITE

- Réparation en 30 min
- Palais transparent (la fine pointe de l'esthétique)
- Base molle (petit coussin pour la prothèse du bas)
- Regarnissage en 24 hrs (rapérez votre prothèse devenue trop grande)

Hélène Boily Naturopathe

membre CPMDQ
 licence #00-0631



OBJECTIF/SANTÉ

L'équilibre acido-basique

La clé pour retrouver et conserver une bonne santé se trouve dans une notion fondamentale dont la nature nous donne les plus belles leçons : le maintien de l'équilibre acido-basique. Lorsqu'il fait défaut, les conséquences sont dramatiques : un lac acide ne contient plus aucun poisson, les pluies acides tuent nos érables, une terre acide ne produit pas le rendement attendu. Il suffit de préparer notre piscine au printemps pour réaliser que la notion de pH est un équilibre fondamental que nous devons maintenir quotidiennement.

Beaucoup de gens souffrent de problèmes liés à l'acidité. L'alimentation déficiente, le stress prolongé, le manque d'exercices, l'environnement pollué ainsi que notre héritage génétique peuvent nous y prédisposer. C'est en agissant sur le terrain organique, en le désacidifiant, qu'on peut le plus sûrement faire disparaître les troubles qu'il a engendrés.

Pour neutraliser chaque acide que le corps désire éliminer, la présence d'une base est nécessaire mais les drainages n'apportent pas ces bases et celles apportées par un régime alcalin, même stricte, ne suffisent souvent pas pour venir à bout d'une telle tâche ou y parviendraient au bout de trop nombreuses années ! L'alimentation quant à elle est prévue avant tout pour satisfaire les besoins courants en bases, et non pour effacer les conséquences d'erreurs antérieures !

Mais alors comment faire ?

Il est donc indispensable d'apporter des bases supplémentaires sous forme de compléments à l'alimentation quotidienne. L'emploi régulier de ces suppléments alcalins, sous forme de cure, soutient les efforts de l'organisme et accélère grandement sa désacidification. Ils ont aussi l'avantage de soulager plus rapidement les symptômes douloureux qui résultent des surcharges acides.

En poursuivant la cure suffisamment longtemps, le terrain sera débarrassé de tous les acides accumulés et retrouvera ainsi son fonctionnement normal. L'état de pleine santé ainsi acquis pourra alors être conservé sans compléments basiques, par le seul respect d'un mode de vie sain et d'une alimentation adéquate !

**Consulter votre naturopathe pour le meilleur
d'une cure pour votre équilibre acido-basique !**

Consultation Privée

223 des Dominicains (coin Gene-H. -Kruger) Trois-Rivières (819) 373-4147 Email : hboily@caramail.com
Sur rendez-vous seulement (Reçu pour assurance)

Guylaine Ricard, denturologiste

693-9206

190, Rochefort
Trois-Rivières (Secteur Cap)

